

*La pension moyenne des retraités de droit direct a augmenté de 5,8 % en euros constants entre 1997 et 2001.*

*Cette hausse globale résulte de la combinaison de plusieurs effets. Les uns sont liés aux variations du montant des pensions, à travers la réévaluation par les différents régimes du niveau des retraites liquidées et l'acquisition de nouveaux droits par les retraités qui n'avaient liquidé qu'une partie de leurs pensions.*

*L'autre effet tient au phénomène de renouvellement de la population des retraités (effet « noria » ou « entrées - sorties »).*

*Entre 1997 et 2001, 2,1 % de hausse sont attribuables aux réévaluations des pensions des retraités déjà présents en 1997, complétées par les nouvelles liquidations intervenues au cours de la période. Les « entrées - sorties » induisent quant à elles une augmentation de 3,7 % de la pension moyenne, reflétant l'amélioration des carrières des générations plus jeunes. Cette hausse générale des pensions moyennes recouvre toutefois des évolutions différenciées selon les catégories de retraités. Les retraités percevant les pensions les plus faibles connaissent ainsi une augmentation un peu plus conséquente que les autres. Les femmes voient leur pension moyenne croître davantage que celle des hommes, les anciens exploitants agricoles davantage que les fonctionnaires retraités ou les anciens salariés du privé.*

*Les réévaluations et les entrées-sorties n'ont en outre pas la même incidence pour les uns et les autres.*

*L'effet des entrées est par exemple fortement positif pour les femmes, les jeunes retraitées ayant eu des carrières plus longues et mieux rémunérées que leurs aînées, alors qu'il est légèrement négatif pour les hommes.*

## L'évolution des retraites versées entre 1997 et 2001

Les deux vagues les plus récentes de l'Échantillon inter-régimes de retraités (EIR) ont été constituées en 1997 et en 2001. Cet échantillon permet de reconstituer la retraite globale des individus en mettant en relation les informations provenant des différents organismes gestionnaires de retraites. Les EIR 1997 et 2001 fournissent deux évaluations des droits acquis par les retraités actuels, à partir desquelles il est possible d'étudier les évolutions de la pension moyenne. Dans cette étude, seuls les avantages principaux de droit direct sont pris en compte, c'est-à-dire l'ensemble des droits à la retraite acquis en contrepartie des cotisations versées pendant la vie active. Ces avantages représentent en moyenne près de 86 % de la pension globale des retraités de droit direct de 55 ans et plus, en 2001 comme en 1997. Les montants de retraite sont étudiés ici bruts de prélèvements sociaux, les données de l'EIR 1997 sur les taux de prélèvement étant trop parcellaires. L'impact des modifications de 1998 sur les revenus de remplacement nets (baisse ou suppression des cotisations maladie et augmentation parallèle de la CSG, Cotisation sociale généralisée) n'est donc pas analysé sur des données réelles<sup>1</sup>. Par extension, dans la suite de l'analyse, le terme de pension ou de retraite désignera l'avantage de droit direct.

**Émilie RAYNAUD**

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité  
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées  
DREES

1. L'encadré 4 fournit une synthèse rapide des effets potentiels de ces modifications.



Ce type d'étude, déjà mené dans le passé, était limité aux pensionnés ayant 65 ans et plus [6]\*. Les retraités considérés ici ont 55 ans et plus, on passe ainsi d'une population ayant en grande majorité liquidé la totalité de ses droits à un

ensemble de retraités plus jeunes, qui inclut des personnes dont la situation n'est pas stabilisée. La comparaison des conclusions tirées de ces différentes études impliquerait à cet égard de se limiter aux retraités plus âgés (encadré 3).

### **Une hausse générale des pensions, entre 1997 et 2001, avec une faible diminution des inégalités en termes de montants perçus**

Le montant moyen des pensions de retraite a augmenté de 5,8 % en euros constants<sup>2</sup> entre 1997 et 2001, soit de 1,4 % en moyenne par an. La pension moyenne mensuelle valait 1 037 € en 2001 et 942 € environ en 1997 en euros courants (tableau 1). La médiane de ces pensions mensuelles (qui sépare la population des retraités en deux groupes égaux), située à près de 879 € en 2001 et 774 € environ en 1997, est inférieure à la moyenne, en 1997 comme en 2001, ce qui indique une dispersion des retraites plus grande vers les montants élevés que vers les montants modestes. Les 10 % des retraités percevant les plus faibles pensions (1<sup>er</sup> décile) recevaient moins de 218 € par mois en 2001, les 10 % de pensions les plus élevées (9<sup>e</sup> décile) dépassant 1 999 € par mois. Ces seuils ont respectivement augmenté de 3,2 % et 4,4 % en euros constants. Cette hausse est due à la fois aux réévaluations des pensions intervenues sur la période (revalorisations réglementaires des différents régimes, mesures catégorielles) et au renouvellement de la population des retraités.

Les hausses les plus marquées sont observées pour les déciles de retraités inférieurs, à l'exception du premier décile<sup>3</sup>. Globalement, la dispersion des retraites, mesurée par l'indice de Gini, a par conséquent très légèrement diminué : l'indice valait 0,41 en 1997 et 0,40 en 2001<sup>4</sup>. À ces deux dates, les 10 % des retraités ayant les pensions les plus faibles reçoivent seulement 1 % de la masse totale des pensions versées au titre des avantages bruts de droit direct (hors réversion et minimum vieillesse).

Au sein des déciles correspondant aux pensions les plus faibles, les retraités des générations les plus anciennes sont sur-représentés. Les femmes y sont également largement majoritaires : les deux premiers déciles sont en 2001 composés à plus de 90 % de femmes, alors que celles-ci représentent environ 54 % des retraités de droit direct de 55 ans et plus. Cette sur-représentation des femmes dans les déciles inférieurs vaut également pour les seuls retraités de plus de 65 ans (encadré 3)<sup>5</sup>.

## **E • 1**

### **Méthodologie**

*L'évolution globale de la pension moyenne entre 1997 et 2001 est obtenue en comparant la pension moyenne des retraités présents en 1997 et celle des retraités présents en 2001. Elle peut être exprimée en euros constants ou courants, selon que l'on prend en compte ou non l'inflation sur la période (en euros constants, on exprime le montant moyen de retraite en 1997 en « monnaie 2001 » en le multipliant par l'évolution des prix entre ces deux dates). Il a été choisi dans cette étude de présenter les évolutions temporelles de la pension moyenne en euros constants.*

*Les retraités présents en 1997 se composent des retraités présents aux deux dates et des personnes décédées entre 1997 et 2001 (les « sortants » de l'échantillon). Les retraités présents en 2001 regroupent quant à eux d'une part les retraités présents aux deux dates, d'autre part les nouveaux retraités, ayant liquidé leurs droits entre 1997 et 2001 et les très jeunes retraités qui avaient moins de 55 ans en 1997 (les « entrants » de l'échantillon). On peut alors distinguer trois groupes de retraités : les présents en 1997 (« présents-présents + sortants »), les présents aux deux dates (« présents-présents ») et les présents en 2001 (« présents-présents + entrants »), qui permettent de décomposer l'évolution globale de la pension selon la formule suivante :*

***évolution globale = effet des entrées \* évolution pension des présents-présents \* effet des sorties***

*Les effets d'entrées-sorties se mesurent à une date donnée et sont la conséquence de ces flux. L'évolution de la pension des présents aux deux dates se définit quant à elle comme la variation de la valeur du montant global des pensions des individus déjà retraités, pouvant être exprimée en euros courants ou constants.*

***L'évolution de la retraite moyenne des retraités présents aux deux dates :***

*La pension moyenne des retraités présents aux deux dates varie sous l'effet des réévaluations appliquées dans les différents régimes au cours de la période et sous l'effet des acquisitions de nouveaux avantages venant compléter les montants déjà perçus.*

*- effet des réévaluations (revalorisations réglementaires et mesures catégorielles) : une fois identifiés l'ensemble des présents aux deux dates qui ont conservé des droits identiques entre 1997 et 2001 (même nature, même organisme prestataire), il est obtenu par comparaison de la pension moyenne de ce groupe de retraités en 1997 et en 2001. Il peut être exprimé en euros courants ou constants.*

*- effet des acquisitions : il est obtenu comme l'effet résiduel dans l'évolution de la pension des « présents-présents », une fois neutralisé l'effet des réévaluations :*

***évolution pension des présents-présents = effet réévaluations \* effet acquisitions***

***Les flux d'entrées-sorties et leurs conséquences sur la retraite moyenne :***

*- l'effet des entrées : il est obtenu par comparaison en 2001 de la pension moyenne des présents en 2001 (« présents-présents + entrants ») et de celle des présents aux deux dates.*

*- l'effet des sorties : il est obtenu par comparaison en 1997 de la pension moyenne des présents en 1997 (« présents-présents + sortants ») et de celle des présents aux deux dates.*

\* Les chiffres entre crochets [ ] renvoient à la bibliographie.

2. L'inflation, de 4% sur quatre ans, est calculée en glissement du 1<sup>er</sup> mars 1997 au 1<sup>er</sup> mars 2001.

3. La distribution des pensions au sein de ce premier décile est en 1997 comme en 2001 plus dispersée que celle des déciles suivants : les retraites très faibles y sont nombreuses. Cette masse de très petites pensions est demeurée importante entre 1997 et 2001, ce qui a maintenu le montant seuil définissant les 10% des retraités percevant les sommes les plus modiques, à un niveau faible.

4. L'indice de Gini est compris entre 0 et 1, 0 définissant ici la situation d'égalité stricte (chaque individu reçoit le même montant de retraite) et 1 une situation d'inégalité extrême.

5. Les générations n'ayant pas encore atteint 65 ans en 2001 n'ont pas liquidé leurs droits à la retraite dans leur entier : les résultats observés sur ces générations ne sont pas définitifs et donc non représentatifs des situations futures.

Les femmes ont des retraites de droit direct nettement plus dispersées que celle des hommes : en 2001, le coefficient de Gini est pour les pensions féminines de 0,42 et pour les pensions masculines de 0,30. L'éventail des pensions s'est dans les deux populations très modérément resserré entre 1997 et 2001 et davantage chez les hommes que chez les femmes. Chez les hommes, les bornes des déciles ont d'autant plus augmenté que l'on descend dans l'échelle des pensions : l'écart entre les retraites les plus faibles et les plus élevées s'est donc nettement réduit. Chez les femmes, en revanche, ce phénomène n'est pas systématique. Il ne concerne pas les deux premiers déciles, qui ont connu les hausses les plus faibles (tableau 1).

### L'évolution des retraites entre 1997 et 2001 résulte de la conjonction de plusieurs effets

La composition de la population présente dans les échantillons de retraités étudiés s'est modifiée en quatre ans. La majorité des retraités, 71 % de l'ensemble des individus étudiés, était présente aux deux dates. Entre 1997 et 2001, une partie des retraités présents en 1997 est sortie de l'échantillon pour cause de décès. Par ailleurs, une partie des retraités présents en 2001 était absente en 1997 parce qu'ils n'avaient pas encore liquidé leurs droits à la retraite ou parce qu'ils n'avaient pas encore atteint l'âge de 55 ans (tout en étant déjà retraités à cette date). Les sortants (décédés) et les entrants (qui regroupent les « néo-liquidants » et les très jeunes retraités) représentent respectivement 11 % et 18 % de l'ensemble de l'échantillon, ce qui influe bien sûr sur les pensions moyennes calculées en 1997 et en 2001 (encadré 1).

L'évolution des pensions de retraite entre 1997 et 2001 résulte donc de la combinaison de plusieurs effets, dont certains liés aux variations de la population des retraités. Les individus de l'échantillon vieillissent : certains atteignent des âges clefs de liquidation (60, 65 ans), tandis que d'autres décèdent. Parallèlement, de jeunes retraités entrent dans le champ de l'échantillon.

L'incidence du renouvellement de la population est liée à l'hétérogénéité des conditions dans lesquelles se sont déroulées les carrières professionnelles des différentes générations et aux écarts de

niveau de pension qui en résultent. Les retraités étudiés ici appartiennent à des générations nées avant 1950, dont le niveau de vie à âge donné a progressé au cours du temps. Les revenus d'activité, notamment, ont augmenté de génération en génération, dans une période continue de hausse du pouvoir d'achat (1945-

1975) [5]. En outre, les niveaux de pension ont été améliorés par les réformes successives de l'assurance vieillesse engagées dans les années 1970. Les générations ont d'autant plus bénéficié de ces modifications que leur âge de départ à la retraite a été plus tardif [2]. Les effets d'entrée – sorties entraînent donc la

### T 01 distribution des retraites moyennes

Déciles	Montants mensuels au 1 <sup>er</sup> trimestre 1997 (en euros courants)	Montants mensuels au 1 <sup>er</sup> trimestre 2001 (en euros courants)	Évolution en euros constants 1997-2001 (en %)	Accroissement annuel moyen en euros constants (en %)
<b>ENSEMBLE</b>				
D1	203	218	3,2	0,8
D2	287	352	17,9	4,2
D3	427	508	14,5	3,5
D4	588	674	10,3	2,5
D5	774	879	9,2	2,2
D6	982	1 091	6,8	1,6
D7	1 195	1 306	5,2	1,3
D8	1 461	1 587	4,5	1,1
D9	1 841	1 999	4,4	1,1
Moyenne	942	1 037	5,8	1,4
indice de Gini*	0,41	0,40		
<b>HOMMES</b>				
D1	465	538	11,4	2,7
D2	663	763	10,6	2,5
D3	864	971	8,0	1,9
D4	1 033	1 142	6,3	1,5
D5	1 178	1 285	4,9	1,2
D6	1 335	1 454	4,7	1,2
D7	1 527	1 651	4,0	1,0
D8	1 769	1 921	4,4	1,1
D9	2 287	2 457	3,3	0,8
Moyenne	1 320	1 438	4,7	1,2
indice de Gini*	0,32	0,30		
<b>FEMMES</b>				
D1	143	154	3,4	0,8
D2	218	235	3,8	0,9
D3	257	313	17,1	4,0
D4	329	399	16,5	3,9
D5	436	519	14,7	3,5
D6	575	663	10,8	2,6
D7	739	845	9,9	2,4
D8	967	1 088	8,2	2,0
D9	1 365	1 516	6,8	1,7
Moyenne	609	689	8,8	2,1
indice de Gini*	0,43	0,42		

\* cf. note 4.

Champ : ensemble des retraités de 55 ans et plus (durée de carrière quelconque).

Source : DREES - échantillon inter-régimes de retraités 1997-2001.

T  
•02

## retraite moyenne et taux d'évolution entre 1997 et 2001

	Présents aux deux enquêtes			Résultat d'ensemble	Comparatif entre entrants-sortants	
	Avec prestation et avantages identiques	Avec nouvel avantage	Ensemble			
Retraite moyenne en 1997 (en €)	967	932	966	942	817	Retraite moyenne en 1997 des sortants (en euros)
Retraite moyenne en 2001 (en €)	1 015	1 293	1 025	1 037	1 085	Retraite moyenne en 2001 des entrants (en euros)
Taux d'évolution en € courants (en %)	5,0	38,7	6,1	10,1	-15,4	Rapport retraite moyenne des sortants / retraite moyenne des présents aux deux dates en 1997 (%)
Taux d'évolution en € constants (en %)	1,0	33,4	2,1	5,8	5,9	Rapport retraite moyenne des entrants/ retraite moyenne des présents aux deux dates en 2001 (%)

Champ : ensemble des retraités de 55 ans et plus (durée de carrière quelconque).  
Source : DREES - échantillon inter-régimes de retraités 1997-2001.

salariés du secteur privé peuvent ainsi bénéficier d'une retraite « à taux plein » à la fois à la CNAV et dans les régimes complémentaires ARRCO et AGIRC à partir de 65 ans, sans avoir à justifier d'une carrière complète au regard des règles de ces régimes. Au fur et à mesure que les retraités les plus jeunes avancent en âge et augmentent leurs droits potentiels, les liquidations sont donc susceptibles de se faire plus nombreuses, avec des effets de seuil à 60 et 65 ans. À cet égard, la prise en compte de la tranche d'âge des 55-65 ans dans l'échantillon étudié a eu pour effet mécanique d'augmenter la fréquence des nouvelles acquisitions « en cours de retraite ».

### Hausse de 5,8 % en euros constants de la pension moyenne entre 1997 et 2001

La hausse des pensions moyennes observée entre 1997 et 2001 peut donc être décomposée, en distinguant les réévaluations des droits liquidés, les acquisitions de nouveaux droits par les retraités présents aux deux dates, ainsi que l'effet des entrées et sorties (encadré 1). Tous ces effets ont eu un impact positif et ont participé à l'augmentation des retraites moyennes sur la période (tableau 3).

### Les retraites ont progressé de 2,1 % en moyenne sous l'effet des réévaluations et des acquisitions de droits venant compléter les pensions déjà perçues

Les pensions des retraités présents à la fois en 1997 et en 2001 ont connu entre ces deux dates une augmentation moyenne de 2,1 % en euros constants. Une partie de cette hausse provient des réévaluations opérées dans les différents régimes : la pension moyenne des retraités ayant conservé des droits identiques entre 1997 et 2001<sup>8</sup> a ainsi crû légèrement plus vite que l'indice des prix à la consommation sur la période, soit une hausse de pouvoir d'achat de l'ordre de 1 %.

masse des pensions versées à la hausse : ainsi, les assurés sortant de l'échantillon entre 1997 et 2001 avaient en 1997 des retraites en moyenne plus faibles de 15 % environ que les assurés présents aux deux dates ; à l'inverse, la pension moyenne des entrants en 2001 est d'environ 6 % plus élevée que celle des individus déjà retraités en 1997 et qui le sont encore en 2001 (tableau 2).

Au-delà des modifications de la composition de l'échantillon, les individus présents aux deux dates voient également leurs retraites évoluer, sous l'effet des

revalorisations réglementaires, opérées par les différents régimes de retraite en fonction de l'évolution des prix ou des salaires ainsi que des mesures ponctuelles touchant tout ou partie des retraités d'un régime (« coups de pouce », relèvement des retraites les plus faibles, majoration des retraites d'une catégorie spécifique de bénéficiaires)<sup>6</sup>. Enfin, pour les plus jeunes des retraités, intervient aussi l'acquisition de nouveaux droits : à une date donnée, les trois quarts des retraités reçoivent des pensions de plusieurs régimes<sup>7</sup>, mais ils ne liquident pas nécessairement ces avantages à la même date. Le phénomène est particulièrement marqué pour les retraités polypensionnés (35 % de l'ensemble des retraités en 2001), recevant des pensions de plusieurs régimes de base. L'écart entre les âges moyens de la première et de la « dernière » liquidation est ainsi pour les polypensionnés de la génération 1934 de 6 mois environ pour ceux dont le régime principal est la CNAV et de 2,3 ans pour ceux qui ont été fonctionnaires civils d'État la majeure partie de leur vie active [3].

Selon les règles des régimes, il peut en effet être intéressant de liquider sa pension à des âges différents. Les anciens

T  
•03

## composantes de l'évolution globale de la retraite moyenne entre 1997 et 2001

	en %
Effet des réévaluations en € constants (a)	1,0
Effet des acquisitions (b)	1,1
Retraite des Présents - Présents (€ constants) (c)	2,1
Effet des entrées (d)	1,1
Effet des sorties (e)	2,5
<b>Retraite moyenne (€ constants) (f)</b>	<b>5,8</b>

Lecture : les différentes retraites sont calculées de la façon suivante :  
Retraite des Présents - Présents :  $(1+c) = (1+a) * (1+b)$   
Retraite moyenne :  $(1+f) = (1+c) * (1+d) * (1+e)$   
Champ : ensemble des retraités de 55 ans et plus (durée de carrière quelconque).  
Source : DREES - échantillon inter-régimes de retraités 1997-2001.

6. L'ensemble de ces revalorisations réglementaires et de ces mesures ponctuelles sera qualifié dans la suite du texte de « réévaluations » des montants de pensions.

7. Les seuls retraités à recevoir une pension versée par un régime unique sont les unipensionnés des régimes intégrés, comme ceux des fonctionnaires, ou les unipensionnés anciens exploitants agricoles pour qui la retraite complémentaire n'était jusqu'en mars 2002 pas obligatoire.

8. Les retraités ayant conservé des droits identiques entre 1997 et 2001 disposent strictement à ces deux dates des mêmes avantages, versés par les mêmes organismes prestataires.

La situation est cependant différenciée selon les régimes, le calendrier et l'amplitude des revalorisations réglementaires étant propres à chacun, ainsi d'ailleurs que les mesures catégorielles qui ont pu les concerner. Les pensions des régimes de base ont connu grâce aux revalorisations réglementaires une augmentation moyenne de 1 % en euros constants. L'éventail des revalorisations intervenues dans les régimes complémentaires correspondants est quant à lui très variable : les plus favorables ont abouti à des hausses de plus de 2 % en euros constants (IRCANTEC par exemple) tandis que les moins avantageux ont conduit à des diminutions du montant des pensions versées en euros constants, allant jusqu'à plus de 3 % (AGIRC, par exemple, voir encadré 2), voire près de 6 % pour le régime complémentaire des médecins libéraux. Les régimes spéciaux ont dans leur ensemble appliqué des revalorisations modérées, dont certaines ont induit une baisse des pensions en euros constants (Banque de France, RATP, EDF-GDF<sup>9</sup>).

À l'effet des réévaluations vient s'ajouter celui des liquidations de droits entre les deux dates, qui entraîne une hausse de 1,1 % des pensions perçues par les retraités présents aux deux dates. Les retraités de l'échantillon ayant pour la plupart déjà liquidé l'ensemble de leurs droits, ces nouvelles acquisitions restent un phénomène minoritaire : seuls 4 % des retraités déjà présents en 1997 ont liquidé des droits supplémentaires entre 1997 et 2001. Ces liquidations complémentaires ont cependant de fortes conséquences sur les montants de pension qu'ils obtiennent : en moyenne, la retraite globale des assurés ayant acquis de nouveaux droits a été majorée en euros constants d'un tiers de sa valeur initiale sur la période étudiée (tableau 2). Ces liquidations supplémentaires sont le fait des retraités les plus jeunes, en particulier ceux qui avaient moins de 60 ans en 1997 mais avaient déjà liquidé une ou des pensions de retraite à cette époque, notamment dans des régimes spéciaux (Fonction publique d'État, territoriale et hospitalière, SNCF, Mines).

### Le renouvellement de la population des retraités entre 1997 et 2001 a induit une hausse de 3,7 % de la pension moyenne

Les modifications de la structure de la population des retraités entraînent mécaniquement une hausse de la pension

moyenne ; l'effet conjoint des entrées et des sorties s'est ainsi traduit par une augmentation globale de la pension moyenne de 3,7 % entre 1997 et 2001. L'effet des sorties est toutefois sensiblement plus fort que celui des entrées. La soustraction des pensions des retraités sortis entre 1997 et 2001 fait en effet croître la

## E•2

### Les accords AGIRC – ARRCO

À partir de 1993, les régimes complémentaires du secteur privé ont entamé une série de négociations aboutissant à des accords paritaires destinés à ajuster progressivement les règles de fonctionnement des régimes aux impératifs financiers découlant des effets conjoints de situations économique et démographique défavorables.

Le 25 avril 1996 ont été signés trois accords majeurs qui introduisent d'importantes modifications institutionnelles (régime unique ARRCO à partir de 1999, système de compensation financière entre ARRCO et AGIRC) et prévoient également des mesures affectant sensiblement les paramètres des régimes pour la période 1996-2000 et donc les droits à la retraite liquidés ou acquis.

En particulier, le point de retraite, jusqu'en 1996 indexé sur la plus faible des deux évolutions, celle des prix ou des salaires des cotisants, est revalorisé sur la période 1996-2000 comme l'évolution du salaire moyen (ARRCO) ou médian (AGIRC) diminuée d'un point, sans pouvoir dépasser l'inflation, ce qui agit à la fois sur les retraites déjà servies et les pensions futures. Le prix d'achat du point (ou salaire de référence) n'est quant à lui plus indexé sur le seul salaire moyen ou médian des cotisants mais sur l'évolution de ce salaire augmentée de 4 % pour l'AGIRC et de 3,5 % pour l'ARRCO, ce qui a pour effet d'infléchir l'acquisition de droits par les futurs retraités.

L'accord du 10 février 2001\* a ensuite prévu de revaloriser le point de retraite, ainsi que son prix d'achat, au 1<sup>er</sup> avril de chaque année, en fonction de la seule évolution des prix à la consommation hors tabac (optique de maintien du rendement atteint à la suite des accords de 1996).

\* Cet accord ne peut avoir influé sur les pensions étudiées ici entre le 1<sup>er</sup> janvier 1997 et le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

## T•04

### caractéristiques des différentes populations de retraités

		Présents aux deux dates	Entrants			Sortants
			Ensemble	Moins de 60 ans	60 ans et plus	
Sexe	hommes	46%	49%	63%	47%	52%
	femmes	54%	51%	37%	53%	48%
Âge : quartiles	75%	78 ans	62 ans	58 ans	64 ans	88 ans
	(médiane) 50%	74 ans	62 ans	56 ans	62 ans	82 ans
	25%	68 ans	60 ans	56 ans	60 ans	74 ans
Statut	unipensionnés	62%	72%	99%	68%	66%
	polypensionnés	38%	28%	1%	32%	34%
Carrières	complètes	61%	56%	26%	61%	.
	incomplètes*	40%	44%	74%	39%	.

\* au sens des règles du Régime général.

NB : les entrants de moins de 60 ans ont en général liquidé dans des régimes spéciaux qui n'appliquent pas nécessairement les mêmes conditions de durée d'assurance que le Régime général.

Champ : ensemble des retraités de 55 ans et plus (durée de carrière quelconque).

Source : DREES - échantillon inter-régimes de retraités 1997-2001.

9. Voir tableaux 7 et 8 en fin d'article pour plus de détails.

## L'évolution de la retraite des 65 ans et plus

Les études précédentes ayant été réalisées sur le champ des retraités de droit direct de 65 ans et plus, un éclairage particulier a été effectué sur cette sous-population, afin de permettre une comparaison temporelle des évolutions de pension moyenne constatées sur chaque période. La méthodologie est identique à celle employée pour l'ensemble des 55 ans ou plus, les effets identifiés décrivant les mêmes phénomènes. L'effet des entrées doit cependant être interprété différemment. Alors que les entrées dans l'échantillon des 55 ans et plus s'apparentent en grande partie à des liquidations nouvelles, les cas restants étant ceux des très jeunes retraités ayant liquidé une pension avant 55 ans<sup>1</sup>, les entrées dans l'échantillon des retraités de 65 ans ne correspondent pas nécessairement aux flux de nouveaux liquidants. Les individus des générations 1932 et 1934 qui pouvaient déjà être retraités en 1997, sont en effet considérés comme entrants en 2001 (ils n'avaient pas encore atteint 65 ans en 1997). Ils ne sont donc pas considérés comme « présents aux deux dates », malgré leur situation effective de retraités, mais comme « entrants », dans le champ de l'étude. Le reste des entrées est dû aux personnes qui avaient déjà atteint 65 ans en 1997 mais n'avaient encore aucun droit enregistré dans les différents régimes de retraite : ce sont les « liquidations tardives », qui représentent 19 % des entrées dans cet échantillon des 65 ans et plus.

L'effet des nouvelles acquisitions sera négligé dans l'analyse. Par construction, les nouvelles liquidations sont en effet un phénomène encore moins fréquent chez les 65 ans et plus que chez l'ensemble des retraités de 55 ans et plus : ils sont seulement 0,8 % à en avoir bénéficié, et leur effet sur l'évolution de la pension globale apparaît quasi nul (tableau A). Dans ce groupe de retraités plus âgés, la plupart des droits envisageables ont déjà été liquidés et les acquisitions récentes résultent souvent de régularisations tardives assez marginales [6].

En sélectionnant le champ des retraités de 65 ans et plus, on raisonne ainsi plutôt sur des retraites « entièrement constituées », alors que sur le champ plus large des 55 ans et plus, l'échelonnement des liquidations dans le temps accentue la diversité des montants de pensions observés et rend plus complexe l'analyse.

L'augmentation de la retraite moyenne des 65 ans et plus a été plus forte entre 1997 et 2001 qu'entre 1993 et 1997

Le tableau A met en relation l'évolution des retraites sur les périodes 1993-1997 [6] et 1997-2001 pour les retraités âgés de 65 ans et plus. L'augmentation en euros constants des pensions de droit direct des 65 ans et plus a été nettement plus forte sur la dernière période : 7,8 % de 1997 à 2001, contre 3,7 % de 1993 à 1997. Les réévaluations ont de fait été plus élevées sur la dernière période : de 1993 à 1997, elles n'ont permis que le maintien de la valeur de la pension moyenne en euros constants (+0,1 %), contre une hausse de 1,1 % entre 1997 et 2001.

L'incidence du renouvellement des retraités est également plus forte sur la période récente que sur la période antérieure : l'effet conjugué des entrées-sorties sur la pension moyenne est de 3 % entre 1993 et 1997, contre 6 % de 1997 à 2001. Les sortants entre 1993 et 1997 avaient de fait une pension moyenne inférieure de 4 % à celle des présents à ces deux dates, alors que les sortants de la période 1997-2001 avaient une pension moyenne inférieure de 11 % à celle des retraités présents pendant ces quatre ans.

L'effet des entrées sur la pension moyenne des 65 ans et plus s'est en outre accentué entre la période 1993-1997 et la période 1997-2001, passant de 2,4 % à 4,1 %.

Une évolution de la pension moyenne plus favorable entre 1997 et 2001 pour les 65 ans et plus que pour l'ensemble des retraités

Le niveau de la pension moyenne de l'ensemble des retraités de 65 ans ou plus est inférieur à celui des 55 ans ou plus (983 € contre 1 037 € en 2001). Les retraités les plus jeunes (55-64 ans) ont en effet, même s'ils n'ont pas nécessairement tous liquidé la totalité de leurs droits, des retraites dans leur ensemble de montant plus élevé que celles des générations antérieures (tableaux 2 et B). En revanche, l'évolution de la pension moyenne observée entre 1997 et 2001 a été plus favorable pour ces dernières (+7,8 %) que pour l'ensemble des retraités de 55 ans ou plus (+5,8 %).

La variation de pension moyenne engendrée par les réévaluations intervenues entre 1997 et 2001 est assez logiquement presque identique pour les 55 ans ou plus et les 65 ans ou plus, de l'ordre de 1 % en euros constants. Le net écart entre les évolutions de pension des deux groupes de présents-présents (0,8 points) vient à cet égard des acquisitions de droits, dont l'impact est négligeable chez les 65 ans et plus (tableau A).

La hausse de pension générée par les sorties de l'échantillon est similaire pour les deux groupes d'âge, de l'ordre de 2,5 %. La part des sortants dans l'échantillon initial de 1997 est de 13 % pour les 55 ans et plus et 17 % pour les 65 ans ou plus.

Les entrées recouvrent deux phénomènes distincts selon le champ étudié. L'effet des entrées apparaît plus fort pour la sous-population des retraités de 65 ans ou plus (l'écart entre la pension moyenne des entrants dans le champ et celle des pensions des présents-présents est de près de 9 % : pour les 55 ans ou plus, il n'était que de 6 %.)

Cet impact plus faible des entrées lorsque l'on raisonne sur le champ des 55 ans ou plus tient à deux facteurs : d'une part, les pensions de ces nouveaux retraités ne sont souvent pas encore complètes, du fait de liquidations qui s'échelonnent dans le temps ; d'autre part, les retraités présents aux deux dates, sont, en retenant le seuil de 55 ans, plus nombreux et en moyenne plus jeunes, et ils ont de ce fait une retraite moyenne supérieure.

Tableau A  
Composantes de l'évolution globale de la retraite moyenne entre 1993 et 1997 et entre 1997 et 2001

Composantes de l'évolution de la retraite moyenne	Entre mars 1997 et mars 2001 (en euros constants pour (a), (c) et (f), %)		Entre mars 1993 et mars 1997 (en euros constants pour (a), (c) et (f), %)
	Ensemble des retraités de 55 ans et plus	Ensemble des retraités de 65 ans et plus	Ensemble des retraités de 65 ans et plus
Effet des réévaluations (a)	1,0	1,1	0,1
Effet des acquisitions (b)	1,1	0,3	0,5
Retraite des Présents - Présents (c)	2,1	1,3	0,6
Effet des entrées (d)	1,1	4,1	2,4
Effet des sorties (e)	2,5	2,2	0,7
<b>Retraite moyenne (f)</b>	<b>5,8</b>	<b>7,8</b>	<b>3,7</b>

Lecture : Les différentes retraites sont calculées de la façon suivante :

Retraite des Présents - Présents :  $(1+c) = (1+a) * (1+b)$

Retraite moyenne :  $(1+f) = (1+c) * (1+d) * (1+e)$

Champ : ensemble des retraités de 65 ans ou plus, durées de carrière quelconques.

Source : DREES - échantillon inter-régimes de retraités 1993 - 1997 - 2001.

Tableau B  
Retraite moyenne des 65 ans et plus et son taux d'évolution entre 1997 et 2001

	Présents aux deux enquêtes			Résultat d'ensemble	Comparatif entrants- sortants	
	Avec prestation et avantages identiques	Avec nouvel avantage	Ensemble			
Retraite moyenne en 1997 (en €)	897	903	897	877	800	Retraite moyenne en 1997 des sortants (en €)
Retraite moyenne en 2001 (en €)	943	1 314	945	983	1 071	Retraite moyenne en 2001 des entrants (en €)
Taux d'évolution en € courants (en %)	5,1	45,5	5,4	12,1	-10,8	Rapport retraite moyenne des sortants / retraite moyenne des présents aux deux dates en 1997 (%)
Taux d'évolution en € constants (en %)	1,1	39,9	1,3	7,8	8,9	Rapport retraite moyenne des entrants/ retraite moyenne des présents aux deux dates en 2001 (%)

Champ : ensemble des retraités de 65 ans et plus (durée de carrière quelconque).

Source : DREES - échantillon inter-régimes de retraités 1997 - 2001.

1. Agents de conduite SNCF, militaires, femmes fonctionnaires mères de 3 enfants ou plus, agents des services insalubres de la CNRACL, par exemple. Les « très jeunes retraités » ayant liquidé une retraite de base avant 55 ans représentent 5% environ de l'ensemble des retraités de droit direct ayant 55 ans ou plus en 2001.

pension moyenne de 2,5 % tandis que l'ajout de celles des entrants la fait augmenter de 1,1 %. L'écart entre la pension moyenne des sortants et celle des retraités présents aux deux dates atteint en effet 15 %, contre 6 % entre ces derniers et les nouveaux entrants. Cet écart compense la moindre importance numérique des sortants par rapport aux entrants.

Les individus décédés pendant la période appartiennent très largement aux générations les plus anciennes : 60 % avaient plus de 78 ans en 1997, contre seulement 18 % de la population totale des retraités à cette date.

Les nouveaux retraités observés en 2001 le sont au contraire depuis moins de quatre ans. Ils forment deux groupes autour de l'âge pivot de 60 ans. Ceux qui n'ont pas encore 60 ans (13 % des entrants) ont essentiellement liquidé des droits, d'un montant souvent élevé, dans un seul régime, relevant des régimes spéciaux (Fonction publique d'État, territoriale et hospitalière et SNCF essentiellement). Ces derniers permettent en effet dans certains cas les départs avant l'âge seuil de la soixantaine<sup>10</sup>.

Les 60 ans et plus forment quant à eux 87 % des nouveaux entrants et ont pour près des deux tiers entre 60 et 62 ans en 2001. Mis à part leur âge, leurs caractéristiques sont proches de celles de la population des présents aux deux dates (tableau 4). Les unipensionnés y sont toutefois légèrement plus nombreux. La pension moyenne des entrants de 60 ans et plus est presque identique à celle de l'ensemble des retraités. Elle est en revanche nettement plus faible que celle des entrants de moins de 60 ans : 1 025 € par mois en 2001, contre 1 412 € pour les entrants de moins de 60 ans (+36 %).

L'effet induit par les entrées sur la masse des pensions versées est donc hétérogène selon le groupe considéré : si seuls les moins de 60 ans étaient « en-

trés » dans l'échantillon entre 1997 et 2001, l'impact des entrées aurait été de +1,2 % entre 1997 et 2001, malgré leur relative faiblesse numérique tandis que si les 60 ans et plus seuls étaient entrés dans l'échantillon, il aurait été de +0,2 %.

### **Une augmentation de la pension moyenne plus élevée pour les femmes que pour les hommes**

#### **Des pensions toujours inférieures de 52 % pour les femmes**

Les niveaux moyens de pensions (réduites aux seuls avantages de droit direct) perçus par les hommes et les femmes demeurent très hétérogènes, avec bien sûr un net écart en faveur des hommes. En 2001, la pension moyenne de droit direct de l'ensemble des hommes retraités de 55 ans et plus est de 1 438 €, celle des femmes est de 689 €, soit de 52 % inférieure. Cet écart est sensiblement le même qu'en 1997 (53 %, tableau 1). Il est cependant destiné à se réduire avec l'allongement et l'amélioration, en termes de qualification, des carrières féminines.

Les hommes et les femmes retraités ont également des répartitions par âge différentes. Si hommes et femmes sont présents à parts presque égales dans la population des retraités de droit direct de

55 ans ou plus, les femmes étant légèrement plus nombreuses (53 % de femmes retraitées dans l'échantillon en 2001), ces proportions varient selon la tranche d'âge considérée. Plus les retraités sont âgés, plus la part des femmes est importante, reflétant le différentiel de longévité entre les sexes<sup>11</sup>. Les hommes sont en outre plus nombreux que les femmes à faire partie des sortants entre les deux vagues de 1997 et 2001 : 16 % des hommes présents en 1997 sont sortis de l'échantillon, contre 11 % des femmes<sup>12</sup>. La structure par sexe des retraités présents aux deux dates apparaît alors légèrement différente de celle de l'ensemble des retraités présents en 1997, les femmes étant en proportion plus nombreuses.

#### **Des réévaluations plus favorables aux femmes qu'aux hommes en raison d'effets de structure**

La pension moyenne des femmes retraitées a toutefois davantage augmenté entre 1997 et 2001 que celle des hommes : 8,8 % de hausse en euros constants, contre 4,7 % pour les hommes. Cet écart provient d'une part, d'une évolution plus favorable de la pension moyenne des retraitées présentes aux deux dates, et d'autre part d'un impact plus fort des flux d'entrées-sorties sur la pension moyenne des femmes (tableau 5).

**T 05** composantes de l'évolution globale de la retraite moyenne selon le sexe entre 1997 et 2001

Sexe	Effet des réévaluations en euros constants (a)	Effet des acquisitions (b)	Retraite des Présents-Présents (euros constants) (c)	Effet des entrées (d)	Effet des sorties (e)	Retraite moyenne (euros constants) (f)
Hommes	0,5	1,3	1,8	-0,4	3,3	4,7
Femmes	1,8	0,7	2,5	2,7	3,4	8,8
<b>Ensemble</b>	<b>1,0</b>	<b>1,1</b>	<b>2,1</b>	<b>1,1</b>	<b>2,5</b>	<b>5,8</b>

en %

Note de lecture : la structure par sexe des retraités présents aux deux dates et de l'ensemble des retraités en 1997 étant légèrement différente, l'effet des sorties évalué sur la population globale n'est pas une simple moyenne pondérée des effets de sorties observés d'une part chez les hommes et d'autre part chez les femmes.  
Les différentes retraites sont calculées de la façon suivante :  
Retraite des Présents-Présents :  $(1+c) = (1+a) * (1+b)$   
Retraite moyenne :  $(1+f) = (1+c) * (1+d) * (1+e)$   
Champ : ensemble des retraités de 55 ans et plus (durée de carrière quelconque).  
Source : DREES - échantillon inter-régimes de retraités 1997-2001.

10. Ainsi, les fonctionnaires ayant effectué au moins 15 ans de services effectifs dans des emplois dits « de catégorie active » peuvent par exemple prendre leur retraite dès 55 ans. Les agents de conduite SNCF peuvent partir à la retraite dès 50 ans après 25 années de services.

11. En 2001, l'espérance de vie à 60 ans serait de 20,6 ans pour les hommes et 25,7 ans pour les femmes [4], résultats provisoires.

12. Il est à noter que l'étude porte uniquement sur les retraités de droit direct : or 7,4% des femmes retraités de 60 ans ou plus perçoivent en 2001 une pension de réversion seule (contre 0,1% des hommes). Ces retraitées n'ayant jamais travaillé sont en moyenne plus âgées que l'ensemble des femmes. Le fait de se limiter au champ des retraités de droit direct conduit donc à « manquer » une partie des décès dans la population féminine.

L'augmentation de la retraite des femmes présentes aux deux dates atteint 2,5 % en euros constants contre 1,8 % pour les hommes. La majeure partie de

cette hausse est, pour les femmes, liée aux réévaluations intervenues au cours de la période, qui ont permis d'élever leur pension moyenne de 1,8 % en euros cons-

tants. Les réévaluations ont eu un effet nettement moins conséquent sur celle des hommes, faisant croître entre 1997 et 2001 la pension moyenne des « présents-présents » de 0,5 % en euros constants. *A contrario*, l'acquisition de nouveaux droits a un impact beaucoup plus faible pour les femmes (+0,7 % contre +1,3 % pour les hommes). Pour ces derniers, c'est en effet l'acquisition des nouveaux avantages qui fait principalement augmenter la pension moyenne sur la période.

Cette différence s'explique par des effets de structure, les retraités hommes étant sur-représentés dans des régimes dont les revalorisations n'ont pas suivi l'évolution des prix sur la période (RATP, EDF-GDF, CGRPCE, AGIRC, CANCAVA, notamment, tableaux 7 et 8).

Par ailleurs, 5 % des hommes présents aux deux dates ont liquidé de nouveaux avantages entre 1997 et 2001, contre 3 % des femmes, le surcroît de pension qui en résulte étant légèrement plus fort dans la population masculine.

### Les pensions des nouvelles retraitées font augmenter la retraite moyenne, celles de leurs homologues masculins la font légèrement diminuer

Les flux d'entrées et sorties entre les échantillons de retraités de 1997 et de 2001 ont, on l'a vu, un effet globalement positif sur le niveau de la pension moyenne. Cependant, si l'impact des sorties est approximativement le même chez les hommes et les femmes (de l'ordre de 3,3 %), les entrées ne jouent pas du tout le même rôle pour les uns et les autres. L'arrivée de nouvelles retraitées parmi les femmes a un impact positif : sans les nouvelles entrantes dans l'échantillon, la pension moyenne observée en 2001 serait ainsi de 2,7 % inférieure. Les retraitées depuis moins de quatre ans ont en effet, en moyenne, une pension de 15 % supérieure à celle des retraitées déjà présentes en 1997. En revanche, les hommes nouvellement retraités ont une pension moyenne légèrement inférieure à celle des retraités plus anciens, de l'ordre de 2 % : leur entrée dans l'échantillon infléchit alors modérément à la baisse la pension moyenne, de 0,4 %.

T  
06

composantes de l'évolution globale de la retraite moyenne (avantages de base et complémentaires) des unipensionnés selon leur régime d'affiliation entre 1997 et 2001

en %

Unipensionnés	Effet des réévaluations en euros constants (a)	Effet des acquisitions (b)	Retraite des Présents-Présents (euros constants) (c)	Effet des entrées (d)	Effet des sorties (e)	Retraite moyenne (euros constants) (f)
Ensemble	0,9	0,5	1,5	2,7	3,1	7,5
dont : <i>Exploitants agricoles</i>	15,6	0,0	15,6	1,3	1,5	18,9
<i>Fonctionnaires civils d'État</i>	0,7	0,0	0,8	1,7	0,2	2,6
<i>Régime Général</i>	0,1	0,7	0,8	-0,1	2,8	3,5
dont : <i>Cadres</i>	-0,6	1,0	0,4	-1,8	0,4	-1,0
<i>Non-cadres</i>	0,6	0,5	1,1	-0,8	2,0	2,3

Note de lecture : les différentes retraites sont calculées de la façon suivante :

Retraite des Présents-Présents :  $(1+c) = (1+a) * (1+b)$

Retraite moyenne :  $(1+f) = (1+c) * (1+d) * (1+e)$

Champ : Ensemble des retraités de 55 ans et plus (durée de carrière quelconque).

Source : DREES - échantillon inter-régimes de retraités 1997-2001.

T  
07

revalorisations des pensions versées par les régimes spéciaux et les régimes de base en euros courants et constants entre 1997 et 2001 (au 1<sup>er</sup> janvier)

en %

	Revalorisations en euros courants	Résultante en euros constants
Régimes de base (régime général et régimes alignés)	5,1	1,0
Régimes spéciaux		
Banque de France	2,5	-1,4
RATP	2,7	-1,3
EDF - GDF	3,7	-0,3
SNCF	5,2	1,2
Fonction publique, civile et militaire	4,2	0,2
ENIM (Marine)	5,0	0,9
CAVIMAC (Cultes)		
CANSSM (Mines)	5,1	1,0
CRPCEN (Clercs et employés de notaires)		
SEITA	4,2	0,2
CGRPCE (Personnel des caisses d'Épargne)	2,9	-1,0

Source : Les caisses de retraite sus-nommées.

Ces données reflètent de façon très parlante le phénomène d'amélioration des carrières féminines pour les générations les plus jeunes. L'écart entre les droits acquis par les jeunes retraitées et les avantages perçus par celles qui les ont précédées est en effet beaucoup plus élevé que pour la population masculine. Les retraitées les plus anciennes ont en effet connu des carrières plus courtes et moins qualifiées que celle des hommes, les faibles montants de retraite étant courants parmi elles. Les femmes nouvellement retraitées se démarquent alors davantage des générations les plus anciennes que leurs homologues masculins, qui reçoivent des pensions relativement proches de celles des hommes déjà retraités en 1997.

### **Des réévaluations surtout favorables pour les exploitants agricoles**

Les évolutions de la retraite moyenne des retraités unipensionnés peuvent par ailleurs être comparées plus en détail (tableau 6). Il s'agit des unipensionnés de 2001, qui n'ont à cette date liquidé de pension que dans un seul régime de base, même s'ils ont cotisé à plusieurs régimes de base au cours de leur vie active et n'ont pas encore liquidé l'ensemble de leurs droits.

On se limite ici à quelques régimes, qui comportent une part relativement importante d'unipensionnés parmi leurs bénéficiaires. Ainsi, les unipensionnés représentent, en 2001, 60 % des retraités de droit direct de la CNAV (entre 65 et 74 ans, âges auxquels on suppose la majorité des pensions liquidées en leur entier), 60 % des retraités de la Fonction publique d'État civile et 40 % des anciens exploitants agricoles du même âge. Dans les autres régimes, exclus de ce fait de l'étude, l'examen des seuls unipensionnés conduirait à circonscrire l'analyse à des cas peu nombreux et peu représentatifs.

L'effet des réévaluations diffère assez nettement selon la composition de la retraite (tableau 6). Les revalorisations réglementaires relativement faibles, opérées sur la période 1997-2001

### **T 08 revalorisations des pensions versées par les régimes complémentaires en euros courants et constants entre 1997 et 2001 (au 1<sup>er</sup> janvier)**

en %

Régimes complémentaires	Revalorisations en euros courants	Résultante en euros constants
AGIRC	0,4	-3,5
ARRCO	3,8	-0,2
CANCAVA	3,0	-0,9
IRCANTEC	6,5	2,4
ORGANIC	5,7	1,6
CRPN (Personnel navigant de l'aéronautique civile)	4,0	0,0
<b>Professions libérales</b>		
Vétérinaires	4,3	0,3
Agents d'assurance	2,2	-1,7
Chirurgiens-dentistes	0,7	-3,1
Médecins	-1,9	-5,7
Infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes	2,8	-1,2
Architectes, ingénieurs	3,6	-0,3
Experts-comptables, comptables agréés et commissaires aux comptes	6,3	2,2
Sages-femmes	1,1	-3,2
Pharmaciens	6,2	2,1
Arts appliqués, sport et tourisme	6,6	2,5
Notaires	4,7	0,7
Officiers ministériels, officiers publics et compagnies judiciaires	6,3	2,3

Source : Les caisses de retraite sus-nommées.

par les régimes complémentaires du secteur privé tempèrent la hausse de 1 % en euros constants observée sur les retraites du Régime général (tableau 7) : la pension moyenne des anciens salariés du privé n'a ainsi globalement augmenté que de 0,1 % suite aux réévaluations intervenues au cours de la période. Les anciens cadres du privé sont en outre les seuls pour lesquels l'effet des réévaluations apparaît négatif en euros constants, reflétant la faiblesse des revalorisations appliquées par l'AGIRC par rapport à l'évolution des prix entre 1997 et 2001 (tableau 8). En revanche,

l'impact des réévaluations est particulièrement fort pour les anciens exploitants agricoles (la pension moyenne des unipensionnés de la MSA, branche des non-salariés, a augmenté de 15,6 % sous leur effet) : la période 1997-2001 correspond en effet à la mise en œuvre du plan pluriannuel de revalorisation des petites retraites agricoles, lancé *de facto* en 1998 et devant s'achever en 2002. Ces revalorisations spécifiques n'ont pas seulement eu pour but de maintenir le niveau des pensions par rapport aux prix, mais aussi de majorer les montants des pensions perçues, notamment en

relevant les minima prévus dans ce régime. Enfin, la pension moyenne des anciens fonctionnaires civils d'État a augmenté de 0,7 % en euros constants

grâce aux réévaluations intervenues entre 1997 et 2001. L'effet des revalorisations générales n'étant que de 0,2 % pour la Fonction publique d'État (civile

et militaire, tableau 7), cette hausse pourrait être due aux revalorisations catégorielles à l'œuvre sur la période<sup>13</sup>.

S'agissant du champ des unipensionnés, les nouvelles acquisitions n'ont de sens que pour les retraités de la CNAV et la MSA, qui peuvent bénéficier de pensions des régimes complémentaires, le service des pensions de l'État étant un régime intégré. L'effet des acquisitions s'avère en outre nul pour les anciens exploitants agricoles qui jusqu'en mars 2002 n'avaient pas de régime complémentaire obligatoire. Parmi les unipensionnés du Régime général, ce sont les cadres pour lesquels les nouvelles acquisitions semblent être les plus fréquentes : l'impact des acquisitions a été pour eux de 1 % en quatre ans.

Les flux d'entrées-sorties ont eu un fort impact sur la pension moyenne de l'ensemble des unipensionnés, qui a augmenté sous leur effet de près de 6 % entre 1997 et 2001. L'influence des entrées et des sorties ne va toutefois pas toujours dans le même sens, selon les régimes. L'effet des sorties est systématiquement positif. Il est moins conséquent pour les fonctionnaires que pour les autres unipensionnés. L'effet des entrées est positif pour les anciens exploitants agricoles ainsi que pour les fonctionnaires, de l'ordre de 1,5 %. En revanche, l'effet des entrées est négatif pour les anciens salariés du privé, dont la retraite moyenne est inférieure à celle des retraités déjà présents, et en particulier pour les cadres (-1,8 %). Ceci peut être dû à un raccourcissement des carrières des cadres nouveaux retraités, auquel contribue aussi la féminisation tendancielle des effectifs de salariés cadres<sup>14</sup>. A l'AGIRC, les nouveaux retraités en 2001 ont une retraite (avantage

## E•4

## Les prélèvements sociaux sur les pensions de retraite

*En 2001, le taux de prélèvement global<sup>1</sup> maximum est de 6,7 % sur les retraites de base des anciens salariés et non-salariés, ainsi que sur les retraites complémentaires des non-salariés. Il est de 7,7 % pour les retraites complémentaires des anciens salariés.*

*Entre 1997 et 2001, la seule modification en matière de prélèvements sociaux sur les pensions de retraite (avantages contributifs) est intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 1998. À cette date, a été instituée une majoration du taux de la CSG de 2,8 points sur les revenus de remplacement : le taux plein est passé de 3,4 à 6,2 % et le taux réduit de 1 à 3,8 %. Cette hausse a été compensée par la suppression de la cotisation maladie sur les retraites de base (2,8 %) et par sa diminution sur les avantages complémentaires, de 3,8 % à 1 %.*

*Ce basculement a eu un impact différencié selon la situation des retraités en fonction de leur niveau de ressources et de leurs régimes d'affiliation.*

*Seuls les retraités imposables sont assujettis à la CSG au taux plein. Les retraités non imposables en sont exonérés, ou bénéficient du taux réduit si leur revenu fiscal de référence est supérieur au seuil d'assujettissement à la taxe d'habitation. Pour les retraités dans ce dernier cas, qui étaient en 1997 exonérés de la cotisation maladie, le taux de prélèvement global a donc augmenté (en l'absence d'évolution de la taxe d'habitation).*

*Il existe par ailleurs pour les retraités imposables des différences selon les régimes d'affiliation des retraités. Le taux global de prélèvement a ainsi mécaniquement augmenté de 0,4 point pour une partie des anciens non-salariés (artisans, commerçants, professions libérales autres que médicales), dont le taux de cotisation maladie était en 1997 de 2,4 % sur les pensions de base. Le taux global est en revanche resté inchangé pour les anciens salariés des secteurs public et privé.*

*Que ce taux global ait été modifié ou non, le transfert entre cotisation maladie et CSG a également pu avoir des conséquences sur les montants effectivement prélevés, du fait de la modification de l'assiette de prélèvement. L'intégration des majorations pour enfants dans l'assiette de cotisation, qui n'étaient pas comprises dans celle de la cotisation maladie, représente un changement notable [1]. Il n'affecte cependant pas les pensions étudiées ici (avantages principaux de droit direct uniquement). Les anciens non-salariés sont en revanche touchés par la réforme car le prélèvement de la CSG s'effectue également sur la retraite complémentaire, lorsqu'elle existe, alors que la cotisation maladie se limite à la pension de base. Jusqu'en 1998, les anciens fonctionnaires n'étaient quant à eux assujettis à la cotisation maladie que dans la limite du plafond de la Sécurité sociale, tandis que la CSG porte sur la totalité de la pension. Ces élargissements de l'assiette de cotisation ont eu pour effet d'augmenter les prélèvements effectués sur les pensions des retraités concernés.*

*L'effet du basculement entre cotisation maladie et CSG est donc variable. Pour les polypensionnés, il dépend de la combinaison de régimes dont ils sont bénéficiaires, et notamment du poids de chacun d'eux dans la pension totale.*

*D'après les données de l'EIR 2001, 42 % des retraités de droit direct de 55 ans ou plus seraient exonérés de la CSG à cette date. Les conséquences générales du transfert de la cotisation maladie vers la CSG sur la moyenne des avantages principaux de droit direct et sur son évolution résultent de la conjonction des modifications intervenues (niveau du taux de prélèvement, assiette de cotisation) et des situations individuelles des retraités, des masses représentées par chacune d'entre elles.*

1. Le taux de prélèvement global est la conjonction des taux de la cotisation d'assurance maladie, de la Cotisation sociale généralisée (CSG) et de la Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

13. Les retraités de la Fonction publique pouvaient bénéficier des réévaluations indiciaires ainsi que des réformes statutaires affectant les actifs de leur corps d'origine (application extensive de l'article L15, article L16 du Code des pensions). La loi du 21 août 2003 a supprimé cette possibilité. Les catégories qui ont le plus profité de ces mesures au cours d'une période récente se trouvent parmi l'ancien personnel enseignant, les retraités de la police nationale, des impôts, les anciens techniciens de l'équipement et de l'agriculture. La Cour des comptes estime que l'effet de ces mesures pour les retraités qui en ont bénéficié a été une amélioration de 20 à 30% du niveau de leurs pensions entre 1970 et aujourd'hui (*Rapport sur les pensions des fonctionnaires civils de l'État*, avril 2003).

14. L'écart positif entre la proportion de femmes parmi les liquidants et parmi l'ensemble des bénéficiaires est cependant assez faible sur les dernières années : en 2002, il est de 2 points (23 % contre 21 %).

principal de droit direct) inférieure de 7 % à celle de l'ensemble des bénéficiaires : l'intégration du secteur agricole en 1997, la généralisation du statut de cadre qui, depuis vingt ans, induit une augmentation du nombre de cotisants rémunérés sous le plafond de la Sécurité sociale, contribuent à expliquer ce phénomène<sup>15</sup> [7]. Par ailleurs, les accords paritaires de 1996 conjoints à l'ARRCO et l'AGIRC commencent peut-être à faire ressentir leur influence sur les retraites nouvellement liquidées (encadré 2), le fait que l'effet des entrées soit négatif pour tous les anciens salariés, cadres comme non cadres, représentant une confirmation possible de cette hypothèse. ●

### Bibliographie

- [1] Assous L. et Coëffic N., « Les retraites en 1998 », Dossiers Solidarité et Santé, n° 3, Drees, juillet-septembre 1999.
- [2] Coëffic N., « Les montants de retraites perçues en 2001 », Études et Résultats, n° 183, Drees, juillet 2002.
- [3] Coëffic N., « L'âge de liquidation des droits à la retraite de la génération 1934 », Études et Résultats, n° 237, Drees, mai 2003.
- [4] Doisneau L., « Bilan démographique 2002 : une légère diminution des naissances », Insee Première, n° 882, janvier 2003.
- [5] Legris B. et Lollivier S., « Le niveau de vie par génération », Insee Première, n° 423, janvier 1996.
- [6] Mesnard O., « L'évolution des retraites versées en 1993 et 1997 », Études et Résultats, n° 129, Drees, août 2001.
- [7] Mesnard O. et Raynaud E., « Les retraites en 2001 », Études et Résultats, n° 207, Drees, décembre 2002.

15. La proportion de cotisants rémunérés en dessous du plafond de la Sécurité sociale se stabilise cependant en fin de période : de 1979 à 1999, elle est passée de 6,2 % à 19,6 %, mais elle est en 2000 de 19 % et en 2001 de 18,4 %.

# les publications de la

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité  
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées

11, place des Cinq martyrs du Lycée Buffon  
75696 Paris cedex 14

Pour toute information sur nos publications récentes :

Internet : [www.sante.gouv.fr/html/publication](http://www.sante.gouv.fr/html/publication)

un hebdomadaire : **Études et Résultats**

trois revues trimestrielles : **Revue française des affaires sociales**  
*revue thématique*

**Dossiers Solidarité et Santé**  
*revue thématique*

**Cahiers de recherche de la MiRe**

des ouvrages annuels : **Données sur la situation sanitaire et sociale en France**  
**Comptes nationaux de la santé**  
**Comptes de la protection sociale**



Les revues et ouvrages sont diffusés par la Documentation Française  
29, quai Voltaire - 75344 Paris cedex 07  
tél. : 01 40 15 70 00  
Internet : [www.ladocfrancaise.gouv.fr](http://www.ladocfrancaise.gouv.fr)

## LOGICIELS ECO-SANTÉ 2003<sup>®</sup>

Les logiciels Eco-Santé permettent d'accéder à des bases de données uniques

- Ils rassemblent de multiples séries statistiques décrivant le fonctionnement des systèmes de santé français et étrangers
- Ils regroupent l'ensemble des sources statistiques officielles dans le domaine de la santé et de la protection sociale
- Ils permettent de construire rapidement tableaux et graphiques
- Ils sont mis à jour annuellement

Eco-Santé France est une coproduction DREES/CREDES

Eco-Santé OCDE est une coproduction OCDE/CREDES

Pour commander Eco-Santé 2003 :  
**[www.credes.fr](http://www.credes.fr) ou tél : 01 53 93 43 06**

CREDES : 10, rue Vauvenargues - 75018 Paris

